



### Site

[Accueil](#)  
[Actualités du site](#)  
[Actualités santé](#)  
[sécurité](#)  
[Agenda](#)  
[Plan du site](#)  
[Mentions légales](#)

### Association

[Espace adhérents](#)  
[Présentation de l'association](#)  
[Contact](#)  
[Adhérer](#)

### Fiches

[Fiches de métiers](#)  
[Fiches de SMR](#)  
[Fiches de risques](#)  
[Fiches de postes](#)  
[Fiches d'entreprises](#)  
[Fiches médico-administratives](#)

### Notes d'information

[Fiches conseils](#)  
[Dépliants d'information](#)  
[Rappels code du travail](#)

### Législation

[Actualités juridiques](#)  
[Documentation juridique](#)

### Documentation

[Bibliographie - Documents](#)  
[Evaluation des risques](#)  
[Liens utiles](#)

### Forum

[Forum](#)

# Disc-jockey

FICHE METIER BOSSONS FUTE N°241

ROME : [L1101](#) CITP-08 : 2656 PCS 2003 : [465b](#)

## 1. INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

- ▶ D.J., animateur de soirées.

## 2. DEFINITION

- ▶ Le disc-jockey assure l'animation d'une salle le plus souvent dans une discothèque, dans un restaurant, dans des soirées privées. Il est travailleur indépendant ou salarié.

## 3. FORMATION - QUALIFICATION

- ▶ Aucun diplôme n'est exigé une formation musicale est souhaitable. Plusieurs établissements privés proposent des stages de formation.
- ▶ Une bonne connaissance du milieu professionnel est souvent indispensable pour se faire une clientèle.

## 4. ACTIVITE PRINCIPALE

### 4.1. LIEUX D'ACTIVITE

- ▶ Discothèque, restaurant, soirée privée, salle de spectacle

### 4.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité consiste à :

- ▶ Rechercher de la clientèle
- ▶ Repérer les lieux
- ▶ Sélectionner, apporter et installer le matériel de sonorisation
- ▶ Faire les branchements et les essais
- ▶ Sélectionner les musiques en fonction de l'évènement
- ▶ Mixer la musique en l'écoutant avec un casque
- ▶ Passer des CD et des disques
- ▶ Choisir les enchaînements
- ▶ Proposer des animations
- ▶ Danser et faire danser
- ▶ S'adapter au public et le tempérer ou le stimuler
- ▶ Concilier des demandes contraires

### 4.3. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- ▶ Caissons
- ▶ Enceintes
- ▶ Table de mixage
- ▶ Platines vinyles ou platines CD
- ▶ Spots
- ▶ Câblages
- ▶

- Matériel informatique
- ▶ Lecteur de musique
- ▶ Vidéoprojecteur
- ▶ Microphone
- ▶ Casque de préécoute
- ▶ Amplificateur

#### **4.4. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES**

- ▶ CD, disques
- ▶ Produits de nettoyage

#### **4.5. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES**

- ▶ Agents commerciaux, clients, techniciens, participants

#### **4.6. EXIGENCES PARTICULIERES**

- ▶ Bonne résistance physique
- ▶ Sens musical
- ▶ Présence sur scène ou dans une salle
- ▶ Convivialité

#### **4.7. TRAVAILLEURS HANDICAPES**

- ▶ Sous réserve d'en avoir les capacités professionnelles l'emploi peut être accessible pour certains postes à des travailleurs présentant certains types de handicaps moyennant des adaptations : petits troubles ostéoarticulaires, maladies chroniques et cancers  
Emploi peu compatible avec la cécité, la surdituté, les gros troubles ostéo articulaires

### **5. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES**

- ▶ Animateur radio, animation de mariage, de marchés de foires, de centre commercial
- ▶ Aider le barman
- ▶ Créer et interpréter sa propre musique

### **6. DANGERS**

#### **6.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL**

- ▶ Traumatisme consécutif à une agression physique
- ▶ Electrisation, électrocution
- ▶ Lombosciatiques
- ▶ Plaies, contusions liées à la manutention

#### **6.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES**

- ▶ Conditions climatiques variables
- ▶ Chaleur des salles de spectacles
- ▶ Risque électrique
- ▶ Bruit de la musique et de la salle (conversations, vaisselle, déplacements)
- ▶ Travail en lumière artificielle, spots lumineux
- ▶ Odeurs humaines, tabac, cannabis...
- ▶ Travail debout
- ▶ Port de charges
- ▶ Gestes répétitifs

#### **6.3. AGENTS CHIMIQUES**

- ▶ Alcool et autres toxicomanies
- ▶ Produits d'entretien

#### **6.4. AGENTS BIOLOGIQUES**

- ▶ Infections ORL

#### **6.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES**

- ▶ Gestion de la foule
- ▶ Stress de la satisfaction de la demande
- ▶ Travail de nuit
- ▶ Travail intermittent, surtout le week-end

### **7. RISQUES POUR LA SANTE**

#### **7.1. MALADIES PROFESSIONNELLES**

- ▶ **Tableau n°57** RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- ▶ **Tableau n°84** RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde
- ▶ **Tableau n°98** RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

#### **7.2. AUTRES MALADIES LIEES A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

- ▶ Troubles de l'audition
- ▶ Alcoolisation
- ▶ Troubles veineux

### **8. SURVEILLANCE MEDICALE**

- ▶ Elle concerne les disc-jockeys salariés.

#### **8.1. VISITE MEDICALE**

- ▶ Visite médicale d'embauche
- ▶ Puis visites périodiques tous les 2 ans ou tous les ans en fonction du niveau d'exposition au bruit ou tous les 6 mois en cas de travail de nuit
- ▶ Examen clinique standard en insistant sur la vision, l'appareil locomoteur
- ▶ Vérification de l'aptitude à la conduite

#### **8.2. EXAMENS COMPLEMENTAIRES**

- ▶ Audiogramme selon le niveau sonore (articles [R4431-2](#) et [R4435-2](#) du code du travail)
- ▶ Spirométrie
- ▶ Dosage dans l'air expiré du monoxyde de carbone

#### **8.3. VACCINATIONS**

- ▶ DTPolio tous les 10 ans conseillé

#### **8.4. SUIVI POST PROFESSIONNEL**

- ▶ Néant

## 8.5. DOSSIER MEDICAL

- ▶ En cas d'exposition au bruit, conservation du dossier médical pendant au moins 15 ans après la fin de la période d'exposition.

## 9. NUISANCES POUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

- ▶ Bruits de voisinage
- ▶ Incendie

## 10. ACTIONS PREVENTIVES

### 10.1. INDICATEURS D'AMBIANCE ET METROLOGIE

- ▶ Bruit : mesurage du niveau d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre

### 10.2. PREVENTION COLLECTIVE

- ▶ Brider les équipements sonores
- ▶ Matériel d'aide à la manutention

### 10.3. PREVENTION INDIVIDUELLE

- ▶ Protection auditive filtrante adaptée à l'activité

### 10.4. FORMATION - INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- ▶ Formation sur le bruit

## 11. REGLEMENTATION

### 11.1. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- ▶ [Arrêté du 19 juillet 2006](#) pris pour l'application des articles R. 231-126, R. 231-128 et R. 231-129 du code du travail
- ▶ [Décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006](#) relatif aux rescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus au bruit et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)
- ▶ [Arrêté du 21 décembre 2005](#) fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (*fichier pdf 307 Ko*).
- ▶ [Circulaire DRT n°2002-09 du 5 mai 2002](#) relative au travail de nuit.
- ▶ [Décret n°2002-792 du 3 mai 2002](#) pris pour l'application des articles L.213-2, L.213-3, L.213-4 et L.213-5 du code du travail : concerne le travail de nuit, y compris les modalités de la surveillance médicale spéciale.
- ▶ [Arrêté du 24 juillet 1995](#) relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé concernant la manutention manuelle de charges.
- ▶ [Arrêté du 29 janvier 1993](#) portant application de l'article R. 231-68 du code du travail relatif aux éléments de référence et aux autres facteurs de risque à prendre en compte pour l'évaluation préalable des risques et l'organisation des postes de travail lors des manutentions manuelles de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires
- ▶ [Arrêté du 31 janvier 1989](#) pris en application de l'article R.232-8-4 du code du Travail portant recommandations et instructions techniques que doivent respecter les médecins du travail assurant la surveillance médicale des travailleurs exposés au bruit

## 11.2. RECOMMANDATIONS

### RECOMMANDATIONS DE LA [CNAMTS](#)

- ▶ R 367 Moyens de manutention à poussée et/ou à traction manuelle

## 11.3. NORMES

### NORMES FRANCAISES ET EUROPEENNES ([AFNOR](#))

- ▶ NF EN 352-7. Mai 2003. Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences de sécurité et essais - Partie 7 : bouchons d'oreilles à atténuation dépendante du niveau.
- ▶ NF EN 352-6. Mai 2003. Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences de sécurité et essais - Partie 6 : serre-tête avec entrée audio-électrique.
- ▶ NF EN 352-5. Mai 2003. Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences de sécurité et essais - Partie 5 : serre-tête à atténuation active du bruit.
- ▶ NF EN 13819-2. Mai 2003. Protecteurs individuels contre le bruit - Essais - Partie 1 : méthode d'essai acoustique.
- ▶ NF EN 13819-1. Mai 2003. Protecteurs individuels contre le bruit - Essais - Partie 1 : méthode d'essai physique.
- ▶ ISO 11228-1:2003. Mai 2003. Ergonomie - Manutention manuelle - Partie 1 : manutention verticale et manutention horizontale
- ▶ [X35-109](#). Avril 1989. Ergonomie - Limites acceptables de port manuel de charges par une personne

## 11.4. CONVENTIONS COLLECTIVES

- ▶ [Convention collective nationale régissant les rapports entre les entrepreneurs de spectacles et les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, marionnettistes, de variétés et musiciens en tournées](#). Brochure n°3277 du J.O.
- ▶ Statut de travailleur indépendant

## 12. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ ROME Les fiches métiers. L1101 Animation musicale et scénique. (2009)
- ▶ Classification Internationale Type des professions (CITP-08) : 2656 Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias. ([O.I.T.](#)) (2008)
- ▶ [Disc jockey](#)
- ▶ Classification INSEE des professions (PCS 2003) : 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés). ([INSEE](#)) (2003)

## 13. ADRESSES UTILES

- ▶ Nadoz.org : [Disc-jockey](#)
- ▶ Studyrama : [Disc-jockey](#)

**AUTEURS** : Paula Bussy (secrétaire médicale), Elisabeth Halter (médecin du travail) ([ACIST](#)) (94), Nicole Motsch (médecin du travail retraité) (BF) (95), Danièle Thuaire (médecin du travail) ([SOMIE](#)) (75), Pierrette Trilhe (médecin du travail) (CMIE) (75)

**DATE DE CREATION** : Septembre 2007

**DERNIERE MISE A JOUR** : Décembre 2009

## Commentaires

[Réagir à cette fiche](#)